

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE MESURES ENTREES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2020

Nous augmentons le minimum-vieillesse

- L'ASPA (allocation de solidarité pour personnes âgées, qu'on appelle communément « minimum vieillesse ») sera portée à 903 euros, contre 868 euros en 2019.
- Ce montant sera porté à 1.402€ pour un couple en imposition commune.
- Les bénéficiaires doivent avoir 65 ans (62 ans pour les anciens combattants et les personnes handicapées).

Nous étendons le périmètre du reste à charge zéro

- La mise en place totale de la réforme 100% santé se poursuit. Les opticiens devront proposer des lunettes comprises dans le panier « 100% Santé » (17 modèles pour adulte et 10 pour enfant), avec un reste à charge zéro pour le patient.
- En dentaire, les couronnes et bridges du panier seront pris en charge à 100%.
- Après une 1^{ère} baisse de 400€ du reste à charge en audiologie en 2019, celui-ci diminuera de 500€ supplémentaires en 2020. En 2021, les appareils auditifs du panier seront pris en charge à 100 %.

Plus largement, la politique du Gouvernement consiste aussi à développer des mesures qui permettent de faciliter l'accès aux droits et de lutter contre la reproduction des inégalités avec :

- La lutte contre les inégalités dès les premiers pas, qui est le principe directeur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- Accès aux modes de garde pour permettre aux parents de faire garder leur enfant pour aller travailler, parce qu'ils n'auront plus à faire l'avance des frais.

- Petits déjeuners gratuits à l'école, cantine à 1€.

- L'accès aux soins pour que les Français les plus modestes ne renoncent pas à se faire soigner (100% santé, complémentaire santé solidaire).
- L'accompagnement vers l'activité et l'emploi : accompagnement à l'insertion, accès à la garde d'enfant pour les demandeurs d'emploi car retrouver un emploi c'est la clé pour sortir de la pauvreté. Un milliard d'euros investi dans les entreprises d'insertion.